

Aider à prévenir les incidents et les accidents liés à la médication

Élément du Système canadien de déclaration et de prévention des incidents médicamenteux (SCDPIM).

Volume 2, numéro 6

Bulletin

Le 31 octobre 2011

S'exprimer, c'est important!

La déclaration d'un consommateur à qui on avait administré une dose excessive d'ibuprofène alors qu'il se trouvait à l'hôpital a été soumise au site Médicamentssécuritaires.ca. L'ibuprofène est un médicament utilisé pour soulager la douleur et la fièvre. Advil est un des noms de marque de ce médicament. Chaque comprimé Advil Extra-Fort contient 400 mg d'ibuprofène, et comme le consommateur était censé recevoir 800 mg d'ibuprofène, son médecin lui en avait prescrit deux. Or, l'infirmière a apporté six comprimés Advil ordinaires contenant chacun 200 mg d'ibuprofène. Autrement dit, le consommateur a reçu 1 200 mg d'ibuprofène. Le consommateur a alors émis des doutes sur la dose, mais il a quand même avalé les comprimés. Plus tard, le consommateur s'est adressé au médecin au sujet de la dose d'ibuprofène qu'il avait reçue. Celui-ci lui a répondu qu'une erreur avait été commise. Le consommateur, qui a reçu 400 mg d'ibuprofène de plus que ce que le médecin lui avait prescrit, a eu des maux d'estomac, mais heureusement, il n'a subi aucun préjudice durable.

S'exprimer en cas d'inquiétudes sur vos soins de santé est une bonne façon d'éviter les préjudices causés par les erreurs. Par contre, il n'est pas toujours facile de dire à un professionnel de la santé que vous croyez qu'une erreur a été commise. De plus, s'exprimer peut être encore plus difficile lorsque vous êtes à l'hôpital, que vous ne vous sentez pas bien et que vous êtes vulnérable. Voici quelques conseils qui pourraient vous aider à vous exprimer et à éviter les préjudices causés par les erreurs médicamenteuses.

- Informez-vous autant que possible sur votre état de santé et sur les médicaments que vous prenez.
- Si vous ne comprenez pas pourquoi vous prenez un médicament en particulier, ou si vous pensez qu'une erreur a été commise, dites-le immédiatement à un professionnel de la santé.
- Avant de prendre un médicament qui vous est remis, assurez-vous qu'il vous est réellement destiné et qu'il ne s'agit pas du médicament d'une autre personne. [Pour en savoir plus](http://www.medicamentssecuritaires.ca/bulletins/dossiers/201005BulletinV1N3IdentificationDuPatient.pdf) (<http://www.medicamentssecuritaires.ca/bulletins/dossiers/201005BulletinV1N3IdentificationDuPatient.pdf>)
- N'hésitez pas à poser d'autres questions si la réponse qu'on vous a donnée n'est pas satisfaisante. Exprimez de nouveau vos inquiétudes, sans manquer de respect et en misant sur la clarté. Les professionnels de la santé devraient s'empressez pour répondre à vos questions et sont censés être en mesure de vous donner des réponses qui éloignent vos préoccupations.
- Si vous êtes trop malade pour faire preuve de vigilance, demandez à un membre de votre famille ou à un ami de vous accompagner lorsque vous recevez des soins.

Pour en savoir plus sur ce sujet, consultez les [liens utiles](#). Cette section de notre site Web contient des liens vers d'autres sites utiles. Par exemple, nous vous suggérons la vidéo intitulée « [Learn...to be Safe](#) » (http://www.safetoask.ca/?page_id=265). Cette vidéo se trouve sur le site Web « It's Safe to Ask » du Manitoba Institute for Patient Safety. L'Association des hôpitaux de l'Ontario a également publié une brochure utile intitulée « [Your Health Care Be Involved](#) » (<http://www.oha.com/Services/PatientSafety/Pages/PatientCampaigns.aspx>).

Finalement, si vous êtes victime d'une erreur liée à vos médicaments, soumettez une déclaration au site à l'adresse [Médicamentssécuritaires.ca](http://www.medicamentssecuritaires.ca). Vos déclarations sont une source d'information pour tous!